
Libre-échange : la dimension culturelle

Mavor Moore

L'Électorat s'est maintenant prononcé sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais les défis et problèmes que pose cette question ne sont pas éclipsés pour autant. La solution à ces problèmes présente un intérêt énorme, non seulement pour le Canada et les États-Unis, mais aussi pour d'autres groupes comme le Commonwealth et la Communauté économique européenne.

La dimension culturelle est au nombre des questions cruciales, de même que la question de savoir si l'humanité s'oriente vers une société homogène, où les mêmes normes s'appliquent systématiquement, ou encore vers un groupement de sociétés hétéroclites, davantage pluraliste.

« Qui plus est, indépendamment des dispositions du Traité, je ne pense pas que les autorités canadiennes ou américaines pourront, du fait de leurs intérêts, écarter la culture de l'équation. »

Par culture, j'entends les arts et lettres, la recherche scientifique, les communications, le patrimoine, le folklore et, dans certaines régions, la religion, les loisirs et les sports.

La culture est expressément exclue des dispositions de l'actuel Accord de libre-échange. Les questions culturelles n'y sont abordées que très succinctement. Seules trois pages du volumineux document en traitent, dans la partie 7 du texte de l'Accord. Les industries culturelles y sont regroupées avec d'autres éléments, sous la rubrique intitulée « Autres dispositions ». Elles ne font donc pas l'objet d'un traitement particulier.

Deux courts paragraphes excluent les industries culturelles des dispositions de l'Accord. En revanche, d'autres aspects

sont expressément inclus dans l'Accord, à savoir les droits de retransmission des émissions télévisées par satellite, par exemple, et les annonces publiées dans les revues canadiennes et assujetties à un règlement concernant l'impôt sur le revenu.

La plupart du temps, on entend dire, habituellement par des économistes, que la culture ne sera pas touchée, si ce n'est qu'il y aura davantage d'argent dans la cagnotte, dont une partie pourrait être injectée dans le secteur culturel, et que les inquiétudes au sujet de la culture sont, soit illégitimes, soit hystériques, certainement très émotives et largement imputables à une méconnaissance de la question et de la loi. Évidemment, on ne parle jamais de l'hystérie, de l'émotivité ou de l'ignorance de certains économistes à l'égard de la culture. Pas un mot !

L'Accord de libre-échange contient aussi, à la toute fin, une disposition compliquée qui pourrait, selon certains experts juristes, permettre aux États-Unis de prendre des mesures ayant « des effets commerciaux équivalents » sur les industries canadiennes, à supposer que le Canada contrevienne aux principes généraux de l'Accord de libre-échange dans le domaine culturel. Or, on ne précise pas qui décidera s'il y a contrevention ni en quoi consistent ces effets commerciaux équivalents.

La culture est donc à la fois exclue de l'Accord et incluse dans celui-ci, comme éventuel levier dans d'autres secteurs. Elle est en quelque sorte devenue un otage dont le salut pourrait être jugé sans importance, trop coûteux ou tout simplement inopportun par les autorités canadiennes de demain.

Si je ne m'abuse, c'est Disraeli qui a dit que le libre-échange n'était pas un principe mais un expédient. Quoi qu'il en soit, je ne me livrerai pas à une attaque en règle contre la libéralisation des échanges. À mon avis, l'Accord présente de nombreux avantages et probablement aussi certains inconvénients inévitables. Je n'ai pas l'intention du reste de m'ériger en porte-parole des milieux culturels. Je me contente d'écouter ce que les bonzes de l'économie ont à dire au sujet d'une question dont la teneur leur est familière. Il faut toutefois avoir soin de prêter l'oreille à tous les économistes, et non pas à une seule de leurs écoles. Mon grand-père était économiste. Il m'a appris dès mon jeune âge

Mavor Moore, président du Conseil des Arts du Canada, professeur émérite de l'université York, dramaturge et metteur en scène, est aussi chroniqueur culturel. Le présent article est une version révisée de l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion d'une réunion de la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Charlottetown, en juillet 1988.

qu'on peut se fier aux spécialistes de l'économie autant qu'à des théologiens qui se disputent sur la façon de gagner son paradis.

En 1967, on a demandé à John Kenneth Galbraith si les Canadiens devaient craindre davantage la domination culturelle ou la domination économique des États-Unis. Il a répondu en ces termes : « Il s'agit d'une question importante et très mal comprise, à mon sens. Si je vivais encore au Canada au lieu de simplement émettre une opinion sur la situation canadienne, je m'attacherais beaucoup plus à maintenir l'intégrité culturelle du réseau de radiodiffusion et à faire en sorte que le Canada possède un théâtre indépendant et dynamique, une industrie de l'édition, des journaux, des revues et des écoles d'arts et lettres. Je tiendrais mordicus à ce que tous les ordres de gouvernement favorisent, le plus possible, la préservation des traditions culturelles associées aux différents groupes ethniques du Canada. Tous ces facteurs sont importants pour le maintien de l'autonomie. » Son interlocuteur lui a alors renvoyé la balle : « Mais, monsieur Galbraith, ne croyez-vous pas que le Canada devrait redoubler d'effort pour accroître ses intérêts dans l'économie canadienne ? » Et M. Galbraith de répondre : « C'est à mon avis une considération très mineure en regard de l'accroissement des intérêts canadiens dans le secteur dont je viens de parler. C'est cela qui importe. » Citation de M. J.K. Galbraith.

Ce sont là les propos d'un économiste, pas ceux d'un représentant fanatique des milieux culturels. Je pense que ce que M. Galbraith voulait dire, c'est que plus on a de liberté du point de vue économique, plus on s'expose aux courants mondiaux et plus il importe de garder la maîtrise de sa croissance et de son développement. Voilà la signification du mot culture. Au dire de Marshall McLuhan, plus l'environnement est envahissant, plus on a besoin d'un anti-environnement. Il faut un toit si la pluie ou la neige sont particulièrement abondantes.

Lorsqu'il est question du lien entre les affaires culturelles et le libre-échange, c'est le point de vue que j'adopte.

Ce contre quoi je m'insurge, ce sont les arguments utilisés pour vanter les mérites de l'Accord. Ainsi, on nous a dit que refuser l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis équivaldrait à dire aux Américains que l'on n'a besoin d'entretenir aucune relation privilégiée avec eux. Certains ont dit qu'il était tout à fait absurde de craindre que le Canada perde sa culture ou sa souveraineté en concluant un accord de libre-échange avec un pays dont la population est dix fois plus nombreuse.

Je ne crois pas qu'en refusant l'Accord, on refuserait d'entretenir des relations avec les États-Unis, pour la simple et bonne raison que ces relations existent déjà. Je ne préconise pas le statu quo, mais ces relations demeurent quoi qu'il advienne de l'Accord.

À mon avis, au moment d'entamer les négociations, le gouvernement canadien croyait sincèrement qu'il pourrait laisser les affaires culturelles en dehors de celles-ci. En fait, le négociateur en chef, M. Reisman, a dit ne pas comprendre tout le tapage fait par les milieux culturels.

La seule raison qui permettrait d'expliquer pourquoi l'équipe de négociation ne comptait aucun membre versé dans les affaires culturelles, c'est que le gouvernement pensait pouvoir soustraire cette question aux négociations. Aucun membre de l'équipe ne s'y connaissait en matière culturelle. À mon avis, les négociateurs ont été vraiment étonnés de constater que les Américains insistaient à ce point sur la culture. Mais il était alors trop tard pour faire intervenir les spécialistes de la question. Je ne pense pas qu'au moment du sprint final, ils ont vraiment compris à quoi ils renonçaient en acceptant cette dernière disposition.

« Nous sommes la seule souris connue qui vit entre deux éléphants. L'un d'eux est le plus grand fabricant et exportateur de biens culturels jamais vu dans le monde, et il estime que nous faisons partie de son marché. »

Certes, les Américains accordent beaucoup d'importance à la culture, mais Charles Doran, directeur du Centre des études canadiennes de l'Université Johns Hopkins à Washington, a déclaré dans un article du *Globe and Mail* paru pendant le débat sur le libre-échange que la question avait été artificiellement amplifiée au Canada. Il voit une différence tactique dans la façon dont le gouvernement Mulroney traite de la souveraineté dans l'Arctique et dans le domaine culturel. Selon lui, au chapitre culturel, le gouvernement répond principalement aux pressions qu'exerce une communauté artistique petite soit, mais en mesure de bien se faire entendre au Canada.

On entend souvent dire qu'il existe ici un lobby artistique qui tente d'infléchir le gouvernement. Ce lobby stimule les gens en place. Je ne sais pas si le professeur Doran et moi-même lisons les mêmes livres d'histoire canadienne, mais je m'étonne de ce que quelqu'un puisse croire que les artistes ont exagéré les inquiétudes concernant la culture canadienne. Les questions culturelles, la langue, les communications, le patrimoine et l'éducation n'ont pas préoccupé seulement un groupuscule du milieu des arts capable de s'exprimer, mais bien l'ensemble des Canadiens, et cela depuis que les pères de la Confédération se sont réunis à Charlottetown en 1864. Leurs discussions portaient sur la langue, les communications, le patrimoine et la culture, sujets dont nous discutons encore aujourd'hui.

Comme un bon nombre de politiciens provinciaux et fédéraux l'ont appris à leurs dépens, les questions culturelles déterminent, dans une large mesure, les choix politiques et économiques que nous faisons. On ne saurait les ignorer. Elles sont endémiques au Canada. Elles font partie intégrante du contexte canadien, et elles occuperaient encore plus de place la semaine prochaine si chaque chef de file culturel devait se taire demain.

Sur le plan culturel, le principal problème n'est donc pas l'Accord de libre-échange. Le danger, c'est qu'à un certain moment, les échanges bilatéraux se transforment en une razzia unilatérale pour l'une des deux parties à l'entente. Dans le domaine culturel, il y a déjà plus de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qu'entre n'importe quels autres pays industrialisés du monde. Pour le moment, les échanges sont toutefois ridiculement disproportionnés. Dans notre propre pays, ils sont de l'ordre d'environ 90 % pour les Américains et de 10 % pour nous. L'accord actuel ne confère même pas au Canada un accès un peu plus large au marché culturel des États-Unis.

Le libre-échange entre nos deux pays est énorme. C'est l'une des raisons pour lesquelles je ne suis absolument pas contre la libéralisation des échanges. Je pense que c'est bien, mais qu'il vient un moment où l'on doit décider où se trouvent nos intérêts.

L'an dernier, à Vancouver, un représentant du ministère des Communications expliquait le libre-échange à la population. Je lui ai demandé à maintes reprises quels avantages récolteraient les Canadiens sur le marché culturel américain ? À chaque occasion, il m'a répondu qu'il n'était malheureusement pas un spécialiste de la question.

Il n'a pu mentionner un seul avantage, et la raison en est bien simple : il n'y en a aucun. Ce n'est pas l'accès au marché américain qui nous pose un problème, mais l'accès à notre propre marché, ce dernier étant envahi, comme je l'ai signalé précédemment, par la production culturelle américaine, dans une proportion d'environ 90 %, quel que soit le domaine en cause.

Les Américains estiment, et je pense que c'est l'un des aspects qui distinguent nos deux cultures, que notre marché leur appartient de plein droit, du moins sur le plan culturel. Après tout, nous nous disputons au sujet du dixième seulement de notre culture ; les neuf autres dixièmes étant déjà dominés par la production américaine.

Michael Eisner, président du conseil d'administration de Disney Films à Los Angeles, a expliqué que les films américains rapportent 65 % des recettes au box office du monde entier, 87 % des recettes en Australie, 70 % en Grèce, 80 % dans les Pays-Bas, 92 % en Grande-Bretagne, etc. Il a ensuite fait une remarque fondamentale quant au contenu du produit. « Disney est une entreprise américaine et nous avons une mentalité américaine. Nous allons fabriquer et commercialiser un produit authentiquement américain. Nous

avons découvert que c'est ce que les gens veulent à l'étranger. »

« En d'autres termes, les films américains dépeignent la culture américaine, dans la langue du spectateur ; or, au Canada, les trois quarts de la population n'ont même pas besoin d'une traduction. »

Je pense que le point de vue de M. Eisner se justifie parfaitement. Je suis tout à fait d'accord pour montrer notre culture. Je pense que c'est une excellente idée. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place. Le problème se pose seulement lorsque la société visée n'a aucun autre choix. En ce cas, j'estime qu'il n'est pas question de liberté et certainement pas de libre-échange.

Comme l'a dit Bernard Ostry, éminent fonctionnaire canadien, aucun État n'a le droit de dire que le monde culturel est tout à fait libre, tout en revendiquant la propriété.

Un haut fonctionnaire de Washington a déjà dit que rien dans l'Accord de libre-échange n'empêche le Canada de faire valoir sa culture, le fond du problème se situant entre la culture et le commerce.

À mon avis, c'est bien le cas. Les Canadiens ne peuvent régir leur culture si ce sont les impératifs commerciaux américains qui prévalent. Les Américains assimilent la culture au commerce. Évidemment, certains d'entre eux croient que les Canadiens utilisent la culture pour obtenir des avantages commerciaux, sachant pertinemment qu'en cette nouvelle ère de l'information, la culture est la clé des avantages économiques. Celui qui contrôle la culture d'un pays en contrôle l'économie.

Selon Frank Knight, l'un des grands économistes conservateurs des États-Unis et l'un des fondateurs de l'école de Chicago, si tous les problèmes vraiment économiques étaient réglés une fois pour toutes, on n'assisterait pas nécessairement à une diminution des luttes et conflits sociaux, que ce soit en nombre ou en intensité. Il semble en effet que, dans le cas de problèmes fondamentaux, le facteur économique serait superficiel et peu important.

Les concepteurs de l'Accord canado-américain de libre-échange semblent croire au contraire que les facteurs économiques sont les facteurs de base et les seuls qui importent. À mon avis, c'est ici que l'expérience canadienne en matière de libre-échange devient intéressante pour le reste du monde, celui-ci étant aux prises avec un problème très semblable, problème qui concerne d'une part la façon dont les masse-médias sont utilisés aujourd'hui comme moyen de lutte pour le pouvoir, et d'autre part la façon dont un pays contrôle ses propres communications dans ce contexte.

Une culture dont le rayonnement est moins puissant et qui, à l'instar de la nôtre, est voisine d'une superculture n'a que trois choix en réalité :

Fermer ses frontières à l'information et aux divertissements. Cette mesure s'est avérée impossible, même dans des sociétés extrêmement totalitaires comme actuellement en Union soviétique. C'est impossible à faire.

Laisser libre cours aux forces du marché. Toutefois, à moins d'avoir soi-même quelque chose à vendre, cela signifie devenir un simple consommateur de la culture de la société la plus puissante.

Freiner l'invasion par tous les moyens possibles, tout en préservant et en régénérant la culture qui, autrement, serait submergée.

À mon sens, c'est la troisième et dernière solution qui présente les seuls aspects positifs et qui a une chance de réussir non seulement au Canada, mais partout dans le monde. La seule différence dans le cas du Canada, c'est que la situation y est exacerbée.

Nous pouvons adopter quatre positions à l'égard de l'Accord de libre-échange. Nous pouvons tout d'abord considérer que c'est sans conteste une excellente idée. Deuxièmement, nous pouvons juger que c'est une bonne initiative, mais qu'elle comporte des inconvénients et certains coûts à payer qui sont néanmoins justifiables. Selon moi, c'est l'attitude qui traduit le mieux le résultat des élections de novembre dernier. En troisième lieu, nous pouvons considérer que c'est une initiative louable par certains aspects, mais que les coûts indiqués sont trop élevés. Dans un quatrième temps, nous pouvons enfin estimer que c'est une mauvaise initiative qui sera désastreuse pour le pays.

Les opinions se répartissent suivant ces quatre positions. Je reste un tenant de la troisième. Maintenant que l'Accord est en oeuvre, on peut simplement espérer que les autorités veilleront à ce qu'il ne nous coûte pas trop cher sur le plan culturel.■